Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 25 (1988)

Heft: 912

Artikel: Tout a un prix, même la Nature

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018233

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CROISSANCE QUALITATIVE

Tout a un prix, même la Nature

(jd) Parce que la comptabilité nationale en tous pays est fondée sur les transactions financières, elle compte pour rien la Nature à laquelle nous ne devons rien en fait de paiements financiers, mais à laquelle nous devons tout en fait de moyens financiers. Cette constatation de Bertrand de Jouvenel situe bien les limites des indicateurs économiques classiques lorsqu'il s'agit de saisir l'évolution du bien-être individuel et social. Elle rejoint le souci du Conseil fédéral de disposer de critères adéquats pour promouvoir une croissance de type qualitatif (DP 911).

La croissance économique, nous en avons maintenant pris conscience, s'est faite essentiellement par ponction des ressources naturelles non renouvelables et a conduit à la dégradation plus ou moins irréversible de l'environnement naturel. Jusqu'à aujourd'hui notre calcul de la valeur ajoutée a superbement ignoré le prix des biens naturels considérés comme inépuisables (l'eau, l'air, l'espace) ou leur a attribué une valeur marchande qui n'a pas de commune mesure avec leur valeur de patrimoine écologique ou social. Ainsi un territoire urbanisé prend une valeur économique considérable alors même que sa valeur comme bien naturel décroît ou disparaît. D'où l'idée d'établir les comptes du patrimoine naturel. En France, la démarche a débuté en 1978. Dans une première phase, une commission interministérielle a procédé à l'inventaire des sources disponibles et des organismes intervenant sur le patrimoine naturel, et a mis au point un cadre comptable. A partir de 1983, les premiers comptes ont été élaborés pour la faune sauvage, la forêt et les eaux.

Les comptes du patrimoine naturel contribuent d'abord à améliorer la connaissance de l'environnement et de son évolution. Ils permettent de synthétiser et de relier les données souvent éparses. En offrant un cadre méthodologique commun, ils facilitent la récolte standardisée des données et la mise en évidence des rapports entre des domaines souvent étudiés de manière isolée par des spécialistes.

Mesurer les conséquences de l'activité humaine

Les comptes du patrimoine culturel constituent également un outil pour les autorités; ils permettent d'apprécier les grandes évolutions, d'évaluer les effets de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, de mesurer les conséquences de l'activité économique sur les ressources naturelles et de détecter les dispàrités régionales. Si dans le processus de décision politique, les considérations économiques jouent un rôle capital, c'est parce qu'elles sont axées essentiellement sur le court terme et qu'elles peuvent prendre appui sur des données chiffrées largement admises (équilibre budgétaire, comptes des entreprises, indice des prix, emploi, balance commerciale, produit intérieur brut). La comptabilité patrimoniale permet aux décideurs de prendre en compte le long terme sur la base de données maniables, de replacer des phénomènes conjoncturels dans un contexte et une durée.

D'autres expériences

Plusieurs tentatives du même genre sont menées dans d'autres pays. La Norvège établit depuis une dizaine d'années des comptes de ressources naturelles articulés avec la comptabilité nationale. Le Canada a mis au point un système statistique «agressions-réactions» qui présente des indicateurs de fonctionnement des écosystèmes. L'Espagne a entrepris d'établir dès 1986 de la comptabilité des ressources minières, de la pêche, de la faune et de la flore et des sols.

• Pour un aperçu détaillé de cette nouvelle approche comptable, on peut consulter Les comptes du patrimoine naturel, publié en 1987 par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Les comptes du patrimoine naturel

Les comptes du patrimoine naturel sont un système de représentation des informations quantifiables relatives à l'environnement et aux ressources naturelles. Ils se subdivisent en trois sous-systèmes qui correspondent à trois logiques d'observation.

Les comptes d'éléments analysent les facteurs de croissance et de décroissance des différents éléments (eaux marines, atmosphère, sous-sol, eaux continentales, sol, flore et faune). Chaque compte en unités physiques permet de calculer un résultat (solde), de la même façon qu'une entreprise calcule son bénéfice en soustrayant de ses recettes le montant de ses dépenses.

Les comptes d'agents mesurent l'utili-

sation de la nature par l'homme à des fins économiques ou récréatives. Ils peuvent être établis en unités physiques — ils traduisent alors la pression sur le milieu naturel et l'utilisation de l'élément — ou en monnaie — ils reflètent la valeur économique du patrimoine ou les coûts de sa gestion.

Les comptes d'écozones décrivent à la fois l'occupation biophysique du sol et le fonctionnement des différents écosystèmes (territoires artificialisés, agricoles, naturels, eaux intérieures, milieu marin).

Ces trois logiques d'observation sont complémentaires et les trois types de comptes qui en découlent sont interconnectés.